



## Une licence permettant de candidater en kinésithérapie (licence Bio ou STAPS ou L.AS)

Comment  
ça marche ?

**1<sup>re</sup>  
année**

### Le lycéen choisit la licence

(STAPS, bio, lettres, droit, SVT, physique...)

qui correspond le mieux à ses projets  
et ses points forts

**Pour les licences de biologie et de STAPS, certaines licences permettent de candidater en kinésithérapie et cela est indiqué dans la partie « débouchés » de la fiche Parcoursup de la licence**

**Pour les autres licences, il faut choisir une licence proposant une option « accès santé » en kinésithérapie et proposant des enseignements liés à cette option**



**S'il valide sa 1<sup>re</sup> année,**

il peut candidater en kinésithérapie



**S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence,**

il ne peut pas candidater en kinésithérapie



**OU**



Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

Il peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année

Il peut se réorienter via **Parcoursup**



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après au moins une année supplémentaire.

**parcoursup**

## Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment  
ça marche ?

**1<sup>re</sup>  
année**

### Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts  
et à ses autres projets éventuels (exemple: option droit, option biologie, option langues...)

**Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé**



**S'il valide sa 1<sup>re</sup> année,**

il candidate aux études de kinésithérapie



**S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence,**

il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie



**OU**



Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de licence

Il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année.

Il doit se réorienter via **Parcoursup** et peut notamment faire des vœux en L.AS.



Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après au moins une année supplémentaire.

**parcoursup**